



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17848
19 février 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DU GHANA AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général déclare qu'il a reçu du Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 février 1986 indiquant que M. Nelson Kojo Dumevi a été nommé représentant adjoint du Ghana au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général estime que cette lettre vaut pouvoirs provisoires.
